

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre 2025 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN-SAVILL, Philippe MICHEL, François BRIANDET, Daniel TREUVELOT, Marta BEILIN, Jean-Claude BERNAY, Séverine COGNARD, Jean-Philippe DESPERROIS, Christian PARIS, Nathalie REY, Albana WANNER, Louis YOSHIDA

Absent : Alain KUTOS, Jean François PERNEL

Absente excusée : Frédérique STEAD donne pouvoir à Stéphanie CHORIN-SAVILL

Secrétaire de séance : Marta BEILIN

### RECENSEMENT de la POPULATION / RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2026.

**Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,**

**Vu le Code général des collectivités locales,**

**Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,**

**Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,**

**Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,**

**Vu le décret du Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,**

**Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,**

**Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret 2003-485**

Sur le rapport du Maire, le conseil municipal propose le recrutement d'1 agent recenseur pour la période du recensement du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026 et de fixer la rémunération à 1200 € brut (séances de formations et déplacements inclus).

Après en avoir délibéré,

Approbation à l'UNANIMITE

Secrétaire de Séance  
Marta BEILIN



Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN-SAVILL